

# DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT ANNÉE SCOLAIRE 2015 - 2016

À faire dès le mois de juin (sauf raisons particulières)

Après le 31 juillet 2015, 10 euros de frais de dossier supplémentaires pour les inscriptions (gratuites ou payantes, excepté pour les enfants de l'ASE 61), effectuées en renouvellement sans changement d'établissement, ni de domicile.

## Pôle aménagement environnement

Service des transports

Régie des recettes

Hôtel du Département

27, boulevard de Strasbourg

CS 30528 - 61017 ALÉNÇON Cedex

☎ 02 33 81 61 95 / 📠 02 33 81 60 72

@ pae.transports@orne.fr

@ Pour les Ornaïens seulement et sous certaines conditions, vous pouvez saisir votre demande de carte de transports sur <http://transports.orne.fr/webusagers/> (excepté pour le train)

Voir les tarifs et la notice explicative au dos de l'imprimé.

(1)  1<sup>re</sup> demande  Renouvellement  Garde alternée  
 Déménagement  Stage  Duplicata

Changement :  établissement  point d'arrêt  régime (1/2 pens. ou interne)\*

ATTENTION : Le titre de transport sera envoyé aux familles après le 15/08/2015.

Il est donc inutile d'interroger le service des transports à ce sujet avant cette date.

## 1 - IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

SEXE M  F  Né(e) le  Boursier départemental 2014-2015

NOM .....  Oui joindre le justificatif

PRÉNOM ..... Tél. mobile élève   Non

Je refuse la réception des SMS qui pourraient m'être envoyés pour m'informer des conditions de circulation.

## 2 - ADRESSE

RUE OU LIEU-DIT .....

COMMUNE ..... CODE POSTAL

## 3 - SCOLARITÉ

ÉTABLISSEMENT .....

COMMUNE ..... CODE POSTAL

### Entourer la classe

MAT	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
3DP3	3DP6	6 SEGPA	5 SEGPA	4 SEGPA	3 SEGPA	4EA	3EA	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>re</sup>	Term.
ULIS	CAP1	CAP2	BEP 2	BPR 1	BPR 2	BPR Terminale	Autre à préciser .....			

(1)  1/2 Pens/Externe  Interne (\*) Joindre un certificat de scolarité si changement de régime en cours d'année

## 4 - TRANSPORT DEMANDÉ Être présent au point d'arrêt, au moins 5 mn avant l'arrivée de l'autocar

Pour un trajet aller et retour, point de montée du matin Code acheminement  
Pour un trajet uniquement retour point de descente (1) Train  (joindre 2 photos) (Réservé à l'administration)

Nom du point d'arrêt .....

Cocher les cases	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALLER					
RETOUR					

Code dérogatoire  
(Réservé à l'administration)

## 5 - QUALITÉ ET SIGNATURE DU DEMANDEUR (OBLIGATOIRE)

Nom ..... Prénom ..... Fait le

Fixe  Mobile  SIGNATURE

Mail .....  
 Je refuse la réception de SMS et de courriels qui pourraient m'être envoyés pour m'informer des conditions de circulation.

Qualité <sup>(1)</sup>  Père  Mère  Tuteur  Autres

Si votre enfant n'avait plus besoin d'emprunter le car, je vous serais reconnaissant de renvoyer son titre de transport, afin de ne pas payer inutilement un abonnement auprès du transporteur. Renvoyé avant le 30 septembre 2015 avec un R.I.B., il vous sera remboursé. La date de prise en compte est celle du cachet de la poste. Après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

(1) A cocher (2) A remplir par la famille ou le tuteur

✂ ..... A découper et à garder par la famille - Attention tout coupon sans date sera refusé

## 6 - TITRE PROVISOIRE DE TRANSPORT 2015 - 2016 (Non admis sur le réseau SNCF et ne sert pas de duplicata)

DATE (2) ..... NOM (2) ..... PRÉNOM (2) .....

Date de validité limitée au 15 septembre 2015

A partir du 16 septembre 2015 : validité de 15 jours à compter de la date de la demande

@  
onglet vert «pratique», «Services en ligne»  
«Transports scolaires : inscription»

UN ORDINATEUR EST À VOTRE DISPOSITION AU SERVICE DES TRANSPORTS POUR VOUS INSCRIRE SUR INTERNET.

### INSCRIPTION

- **PREMIÈRE DEMANDE OU RENOUELEMENT** : remplir tous les cadres 1-2-3-4-5 et 6.
- **N° DE TÉLÉPHONE PORTABLE ET ADRESSE MAIL** : à renseigner pour permettre la réception de messages en cas d'intempéries ou d'incidents.
- **Si vous n'habitez pas le Département de l'Orne**, Vous devez vous adresser au Conseil départemental de votre domicile.
- **VOTRE SIGNATURE** : doit obligatoirement figurer dans le cadre 5. **Le NOM et Prénom du demandeur doit être le même pour tous les enfants d'une même famille.**
- **SNCF** : pour les enfants qui prennent le train, **joindre 2 photos d'identité** et remplir en plus l'imprimé SNCF. (Pas d'inscription possible sur internet)
- **SCOLARITÉ dans L'EURE et LOIR ou le CALVADOS** : les élèves domiciliés dans l'Orne qui empruntent les circuits de ces 2 départements doivent joindre une photo d'identité.

### PARTICIPATION FAMILIALE

- Montant forfaitaire pour l'année scolaire à payer en une seule fois.
- La famille ne paie que pour 2 enfants maximum, en ne prenant en compte que les 2 aînés payants inscrits sous le nom du même tuteur légal.
- Les cartes concernant l'année scolaire 2015/2016 demandées entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 5 juillet 2016 sont gratuites.

#### Tarifs 2015/2016

- 45,50 €** Pour les élèves 1/2 pensionnaires, scolarisés en maternelle, primaire, les internes (collégiens, lycéens, MFR)  
**45,50 €** Pour les élèves effectuant un stage de plus de 2 semaines et non titulaire d'un titre de transport  
**91,00 €** Pour les élèves 1/2 pensionnaires, collégiens, lycéens et en Maison familiale et rurale (MFR)

Après le 31 juillet 2015 : 10 euros de frais de dossier supplémentaires, pour les inscriptions (payantes ou gratuites, excepté les enfants de l'ASE 61) effectuées en renouvellement sans changement d'établissement, ni de domicile. La date de prise en compte pour les inscriptions par internet est celle de l'enregistrement, par courrier celle du cachet de la poste et au service des transports le jour du dépôt.

#### MOYEN DE PAIEMENT pour les inscriptions

Au service des transports	Par courrier	Par Internet
Chèque bancaire à l'ordre du Trésor public En espèces Carte bancaire française	Chèque bancaire à l'ordre du Trésor public Au Trésor public, joindre le justificatif de paiement à la demande Mandat cash à la poste	Carte bancaire française

- \* Un demi-pensionnaire (91 €) qui devient interne (45,50€) en cours d'année : la famille sera remboursée de la différence.
- \* Un interne (45,50 €) qui devient demi-pensionnaire (91 €) en cours d'année : paiement de la différence par la famille.
- **FRAIS DE DUPLICATA = 20 €**. En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte, un duplicata sera délivré moyennant une participation de 20 €, applicable à toutes les familles mêmes celles bénéficiant d'une exonération, excepté les enfants de l'ASE 61. Le duplicata n'est pas remboursé.

### TITRE PROVISoire DE TRANSPORT

- Son utilisation n'est possible que si vous avez transmis une demande de carte au service des transports.
- Inscrire la date d'envoi de la demande, le nom et prénom de l'enfant.
- La date limite de validité est fixée au **15 septembre 2015** pour les demandes déposées avant le **31 août**. A partir du 15 septembre, la durée de validité est de 15 jours à compter de la date figurant sur ce coupon.
- Il doit être présenté au conducteur en attendant la réception de la carte définitive.
- Attention, ce coupon n'est pas valable sur le réseau SNCF et ne sert pas de duplicata.

### CAS PARTICULIERS DE GRATUITÉ

- Les frais de dossier de 10 € pour les inscriptions après le 31 juillet en renouvellement sans changement d'établissement ni de domicile, s'appliquent également à ces cas de gratuité, excepté pour les enfants de l'ASE 61.
- **BOURSIER DÉPARTEMENTAL ou AGRICOLE de l'ORNE** : joindre obligatoirement une copie de l'attribution des bourses de l'année scolaire 2014/2015 (bourses nationales et autres exclues). La fratrie n'est pas prise en compte.
- **AIDE SOCIALE A L'ENFANCE DE L'ORNE (ASE 61)** : joindre une copie de la notification de placement de l'enfant ou faire apposer sur la demande, le cachet du service de l'ASE de l'Orne.
- **RSA socle** : joindre une copie de la dernière attestation de paiement fournie par la CAF.
- **SURENDETTEMENT** : joindre la copie du plan conventionnel de surendettement établi par la banque de France.
- **AUTRES CAS** : élèves handicapés sous certaines conditions, se renseigner auprès du service des transports.

### SI L'ENFANT NE FRÉQUENTE PAS L'ÉCOLE (MATERNELLE OU PRIMAIRE) PUBLIQUE OU PRIVÉE DE SON SECTEUR SCOLAIRE

- Joindre la dérogation accordée par le Maire ou le Président de la Communauté de Communes ou du SIVOS pour les écoles publiques.
  - Joindre la dérogation accordée par le Directeur diocésain de l'enseignement catholique pour les écoles privées - 29 rue Conté 61500 SÉES.
- Téléchargez l'imprimé de dérogation sur : [https://transports.orne.fr/webusagers/PDFcg61/derogation\\_maternelle\\_primaire.pdf](https://transports.orne.fr/webusagers/PDFcg61/derogation_maternelle_primaire.pdf)

Initiales et n° poste de l'instructeur :  MOTIF(S) DU REJET TEMPORAIRE DE LA DEMANDE - (réservé à l'administration)

- |   |                          |  |    |                          |   |
|---|--------------------------|--|----|--------------------------|---|
| 1 | <input type="checkbox"/> | Signature du demandeur manquante   | 7  | <input type="checkbox"/> | Chèque à l'ordre du Trésor Public non joint       |
| 2 | <input type="checkbox"/> | Année scolaire 2014/2015 impayée   | 8  | <input type="checkbox"/> | Chèque non signé                                  |
| 3 | <input type="checkbox"/> | Attestation RSA non jointe   | 9  | <input type="checkbox"/> | Montant chèque erroné                             |
| 4 | <input type="checkbox"/> | Attestation des bourses 2014/2015 non jointe   | 10 | <input type="checkbox"/> | 2 photos d'identité non jointes (SNCF- hors dépt) |
| 5 | <input type="checkbox"/> | Plan de surendettement non joint   | 11 | <input type="checkbox"/> | Cachet de l'ASE 61 manquant                       |
| 6 | <input type="checkbox"/> | Dérogation du Maire ou du Président de la CDC ou du SIVOS de votre commune non jointe ou du DDEC | 12 | <input type="checkbox"/> | Etablissement scolaire non renseigné              |
|   |                          |  | 13 | <input type="checkbox"/> | Autres motifs .....                               |

